

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2021

Date de la convocation : 25/03/2021

Membres présents : Anaïs ABRAMATIC, Mourad ASSAL, Pascal BANDI-MARCHAND, Daniel BOEGLI, Magali FERCIOT, Jean FRIED, Jacqueline GIGON, Jean Michel GROSCLAUDE, Corinne MOUGEY, Gino PELLEGRINI, Jean Louis REBICHON, Priscille ROY, Maud WANHAM-PECHEUX, Valérie BALANDIER.

Excusés : Laetitia JOLY

En présence de Marilyn N'BOUELA, secrétaire de mairie

Ordre du jour

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 01/02/2021
- 2) Budget CCAS :
 - Compte Administratif
 - Comptes de Gestion
 - Affectation du résultat
- 3) Budget Communal :
 - Compte Administratif
 - Comptes de Gestion
 - Affectation du résultat
 - Vote des taux Taxes foncières Bâti, Taxes Foncières Non Bâti
 - Subventions aux associations
 - Vote du Budget Primitif
- 4) Acquisition foncière – terrain M.Ammiche
- 5) Délibération concernant l'astreinte déneigement
- 6) Contrat avec NUMERICA concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- 7) Avis sur modifications statutaires PMA :
 - Intégration de la compétence en matière de défense extérieure contre l'incendie
 - Intégration compétence en matière de santé.
- 8) Questions diverses

Monsieur Le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour : - Signature de la convention entre la commune et PMA pour l'organisation de marché du soir du 02/07/21.

Le conseil accepte l'ajout de cette délibération.

1– Approbation compte rendu Conseil Municipal du 01/02/2020.

RAS – approbation unanime.

2– Budget CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Nature	Compte	Montant	Nature	Compte	Montant
Cotis. URSSAF	6451/012	100.00	Participation commune	7474/74	3 400.00
Secours d'urgence	6561/656	152.64	Dons reçus	7713/77	30.00
TOTAL		252.64	TOTAL		3 430.00
			Excédent antérieur reporté		468.41
			TOTAL		3 898.41
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Nature	Compte	Montant	Nature	Compte	Montant
TOTAL		0	TOTAL		0.00

Monsieur Le Président se retire pour le vote, les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le compte administratif 2020

COMPTE DE GESTION

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		3 868,41	3 868,41
Titres de recettes émis (b)		3 430,00	3 430,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		3 430,00	3 430,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		3 868,41	3 868,41
Mandats émis (f)		252,64	252,64
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		252,64	252,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 177,36	3 177,36
(h - d) Déficit			

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 177.36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	468.41 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	3 645.77 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 3 645.77 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 645.77 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2020, l'affectation du résultat 2020 du CCAS sera intégrée dans l'affectation du résultat de la commune.

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat.

3– Budget communal**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire rappelle :

En l'application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : "Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote."

Il a donc lieu d'élire un Président. Mr REBICHON Jean-Louis, 1^{er} adjoint est élu Président.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	370 340.00	52 778.35
Recettes	395 766.29	83 729.91
Excédent de clôture	30 951.56	25 426.29

Sous la présidence de M. REBICHON, le Maire s'étant retiré au moment du vote, il est procédé au vote du Compte administratif 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2020.

COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune.

Le Conseil Municipal constate la concordance des écritures entre le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 426.29 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	158 195.22 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	183 621.51 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	8 111.06 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-20 000.00 €
Besoin de financement F	=D+E -11 888.94 €
AFFECTATION = C	=G+H 183 621.51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	11 888.94 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	171 732.57 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Suite à la dissolution du CCAS au 31/12/2020, l'affectation du résultat 2020 du CCAS est intégrée dans l'affectation du résultat de la commune.

Report en fonctionnement R 002 = 171 732. 57 € + 3 645.77 € = **175 378.34 €**

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

Vote des taux : Taxes Foncières Bâti, Taxes Foncière Non Bâti

Rappel année précédente :

Taxe habitation : 8.34 %

Taxe foncière bâti : 17.79 %

Taxe foncière non bâti : 26.87 %

A compter de cette année :

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de **taxe foncière** sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux **départemental** de TFB (18,08%) qui viendra s'ajouter au taux communal.

Donc :

Taux communal de TFPB 2020 :	17.79%
+ Taux TFPB départemental 2020 :	18,08 %
= taux communal de TFPB 2021 de référence :	35.87 %

Le Conseil Municipal délibère et fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière bâti : 35.87 %

Taxe foncière non bâti : 26.87 %

Subventions aux associations

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité moins une voix, les montants des subventions suivantes

FC Allenjoie	320.00 €
Club les 3 Sirènes	200.00 €
L'école Buissonnière	200.00 €
Culturécomédie	120.00 €
Club canin	120.00 €
Soldats de France (ex Anciens Combattants)	120.00 €
ACCA	60.00 €
Souvenir Français	45.00 €
Vergers Vivants	30.00 €
Amicale Don du Sang (secteur Fesches et environs)	50.00 €
TOTAL	1 315.00 €

Vote du budget primitif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix POUR :

APPROUVE le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses et arrêté comme suit:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	555 214.34 €	273 258.29 €
RECETTES	555 214.34 €	273 258.29 €

4– Acquisition foncière – terrain M.Ammiche

Monsieur le Maire rappelle :

- que la demande d'hébergement d'usagers de la vélo-route a fait l'objet d'une réflexion menée conjointement avec l'Office du Tourisme du Pays de Montbéliard.
- que le Conseil Municipal l'a autorisé par délibération 2021-006 du 01/02/2021, à poursuivre les démarches d'évaluation, d'acquisition et d'équipement en réseaux du terrain constitué des parcelles D667 et D 596

Une procédure amiable est envisagée pour l'acquisition des parcelles cadastrées section D667 d'une contenance de 44 a 70 ca et D 596 d'une contenance de 6 a 77 ca appartenant à Consort AMMICHE Ali au tarif de 100€ l'are + une plus-value constitué par la présence de nombreux arbres (résineux, feuillus,..) évaluée à 1 000 €. Opération évaluée à 6200 € hors frais notariés (8 à 10%).

Afin de poursuivre les démarches, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal à signer les actes d'acquisition des parcelles acquises à l'amiable.

Le Conseil Municipal, à 14 voix POUR autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition des parcelles cadastrées D667 et D596.

5– Astreinte de déneigement

Le Maire informe l'assemblée :

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique paritaire compétent, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés, ainsi que les autres situations dans lesquelles des obligations liées au travail sont imposées aux agents, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte.

Des astreintes de déneigement sont mises en place du 15/11 au 15/03. L'avis du Comité technique du Centre de Gestion a été rendu le 02/03/2021.

Le Conseil municipal, à 14 voix POUR décide d'instituer le régime des astreintes tel que défini et validé par le Centre de Gestion.

6– Contrat avec Numérica concernant le Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD)

Adopté le 14 avril 2016, le règlement européen concernant la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. L'ensemble des entreprises et administration utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer.

Il appartiendra aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent.

Dans ce cadre, il est imposé aux collectivités la mise en place d'un Délégué à la Protection des données (DPO) en leur sein ou externalisé.

Numerica a mis en place une démarche d'accompagnement se décomposant en 3 phases :

- Etat des lieux / Diagnostic
- Accompagnement vers la mise en conformité
- Mission externalisée de DPO, suivi de la conformité au RGPD

De plus, Numerica met à la disposition de chaque collectivité un espace de stockage des données de 10 Go.

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Les tarifs sont fixés en fonction du nombre d'habitants de la commune. Pour la commune d'Allenjoie, la prestation s'élèvera à 600 HT la première année et 300 HT les années suivantes. L'espace de stockage est offert durant la durée du contrat.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec Numerica.

7– Avis sur les modifications statutaires de PMA

Fin 2020 le Conseil Communautaire de PMA a intégré deux nouvelles compétences dites « supplémentaires ». La procédure impose ensuite une validation par les Conseils Municipaux.

- a) **Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).** Depuis la création de PMA 72 en janvier 2017, une disparité subsistait entre les 29 communes « historiques » et les 43 communes « nouvelles ». Alors que pour les premières (29), PMA avait la charge, l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux-bornes d'incendie, sur les secondes (43), la charge en incombait aux communes. Il est proposé de valider la prise de compétence par PMA sur l'ensemble de son territoire de cette DECI.

VOTE : Unanimité.

- b) **Projet Santé.** Cette prise de compétence tend à harmoniser l'offre de santé sur le territoire de PMA. Un groupe de travail a été constitué pour proposer des pistes afin de limiter la « concurrence entre communes » en la matière. Des pratiques d'appels ont pu être observées ces derniers mois, tendant à multiplier les avantages proposés par certaines communes pour « attirer » des personnels de santé. Ce procédé créait de fait des fortes disparités selon les moyens des communes.
- Cette compétence est formulée en ces termes : (assurer...) « *En matière de santé : toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier. (assurer...) la coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière* »

VOTE : 6 POUR - 4 CONTRE- 4 ABSTENTIONS

8– Convention avec PMA pour les marchés du soir

Notre commune a été retenue pour l'organisation d'un marché du soir en 2021, manifestation organisée conjointement par la Chambre Agriculture Interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération. La date retenue est le samedi 02 juillet 2021.

Afin de régulariser l'organisation des marchés du soir, PMA et la commune organisatrice doivent conclure une convention qui définit les modalités de leur partenariat.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil après avoir délibéré autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec PMA, pour l'organisation d'un marché du soir le 02 juillet 2021.

VOTE : 13 POUR – 1 ABSTENTION

9 – Questions diverses

Tour de table et infos diverses

Le 2^{ème} tour du Pays de Montbéliard qui sera aussi Manche de Coupe d'Europe UCI Classe U23 aura lieu les 27, 28, 29 août 2021. Ce tour passera par Allenjoie le dimanche 29 Août.

Magali FERCIOT, en charge affaires scolaires, nous informe de l'opportunité d'acheter des tablettes pour le groupement d'école.

Discussion et information sur extension Technoland 2 et interrogations concernant le trafic routier induit

Problème récurrent de stationnement de véhicules bloquant les passages vélos

SIVU, 2 réunions de prévues

Entretien « Jardin du Souvenir »

Commission bois sur le terrain samedi 27 mars

Travaux voirie programmés : rebouchages de trous et correction bouches à eau

Travaux cimetière

Travaux Salle des fêtes : constat et suite à donner

Exposé succinct de la situation concernant l'exécutif à PMA (retrait délégations et suppression 2 postes VP)

Fin de la séance à 21h15...